

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT
Genève

**Rapport final du Groupe de travail spécial
sur les investissements et les apports financiers,
le financement du développement non générateur de dette
et les nouveaux mécanismes visant à accroître les investissements
et les apports financiers**

Adopté à la quatrième session du Groupe de travail spécial,
qui s'est tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 28 au 30 mars 1994



NATIONS UNIES
New York et Genève, 1994

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>		<u>Paragraphes</u>
I.	Introduction	1 - 5
II.	Principales constatations et conclusions	6 - 57
III.	Domaines à approfondir au niveau intergouvernemental	58
IV.	Coopération technique	59
V.	Evaluation de l'exécution du programme de travail . .	60 - 66

Annexes

I.	Programme de travail
II.	Liste des documents
III.	Composition du Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers
IV.	Liste des personnalités invitées
V.	Débats du Groupe à sa quatrième session et déclaration de clôture

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers a tenu quatre sessions. A sa première session, en novembre 1992, il a établi son programme de travail (annexe I) d'après le mandat adopté par le Conseil du commerce et du développement (décision 398 (XXXVIII)). Par la suite, le Groupe de travail spécial a tenu deux sessions, en juin-juillet 1993 et en janvier 1994, au cours desquelles il a examiné les points ci-après de son programme de travail :

- Tendances et questions globales, y compris les motivations des investisseurs étrangers;
- Politiques et mesures des pays d'accueil et des pays d'origine visant à promouvoir les investissements étrangers directs, y compris les zones franches industrielles et les zones économiques spéciales;
- Mesures multilatérales pour la promotion des investissements étrangers directs;
- Investissements de portefeuille et nouveaux mécanismes.

2. Au cours des sessions du Groupe de travail spécial, deux séminaires ont également été organisés sur les trois thèmes suivants :

- Motivations des investisseurs étrangers;
- Investissements de portefeuille dans les pays en développement et les pays en transition;
- Financement privé de projets d'infrastructure dans les pays en développement, plus particulièrement dans le cadre d'accords de construction-exploitation-transfert (CET).

3. Outre les rapports établis par le secrétariat de la CNUCED, des monographies ont été présentées par des pays membres sur les politiques de promotion des investissements étrangers directs et des investissements de portefeuille, suivant un mode de présentation proposé par le Président. Onze pays ont établi de telles monographies : Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Maroc, Mexique, Myanmar, Nigéria, Pays-Bas, Philippines et République de Corée. On trouvera dans l'annexe II une liste complète des documents de fond soumis au Groupe de travail spécial.

4. Le Groupe de travail spécial a également bénéficié de la participation d'experts des pays membres, de représentants d'institutions internationales ainsi que d'acteurs non gouvernementaux, venus en particulier du secteur privé et des milieux de la recherche et de l'enseignement. Fin janvier 1994, 62 pays étaient membres du Groupe de travail spécial et 29 pays avaient le statut d'observateur (voir l'annexe III). Vingt-trois pays membres ont envoyé des experts de leur capitale à la deuxième session, et 22 à la troisième session.

5. Le présent rapport final expose les principales constatations et conclusions du Groupe de travail, rend compte de l'exécution de son programme de travail et indique les domaines dans lesquels il convient de poursuivre le débat intergouvernemental et la coopération technique.

II. PRINCIPALES CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS

A. Investissements étrangers directs

1. Tendances et questions globales

a) Facteurs traditionnels et non traditionnels

6. Le net accroissement des courants d'investissements étrangers directs vers les pays en développement et les pays en transition, constaté récemment, résultait d'un grand nombre de facteurs dont :

- Un changement d'attitude de la part des pays d'accueil, qui voyaient désormais dans les investissements étrangers directs un facteur contribuant à la croissance et à l'efficacité;
- Un changement d'attitude au sein des sociétés et des entreprises elles-mêmes, qui travaillaient plus étroitement avec les pays d'accueil dans des conditions de partenariat;
- Un accroissement de la concurrence globale.

7. Plusieurs raisons entraient dans la décision d'une entreprise d'investir à l'étranger. Ces raisons variaient selon les entreprises et selon les secteurs, et comprenaient notamment la recherche du profit, la préservation et l'accroissement des parts de marché, les économies d'échelle et la stratégie globale de compétitivité.

8. Parmi les principaux facteurs influant sur le choix du lieu des investissements étrangers directs, il fallait citer l'ouverture de l'économie du pays d'accueil, l'existence de conditions stables et favorables à ces investissements, le potentiel offert par le marché intérieur, l'existence d'une base d'exportation adéquate, les arrangements commerciaux régionaux, la présence d'une main-d'oeuvre qualifiée, l'infrastructure d'appui et les possibilités d'approvisionnement sur place.

9. Parmi les facteurs traditionnels influant sur les investissements étrangers directs, il a été estimé que le faible coût de la main-d'oeuvre non qualifiée n'était plus déterminant pour l'implantation des investissements étrangers directs.

b) Mondialisation

10. La mondialisation était devenue un aspect essentiel des relations économiques internationales, au niveau des pays comme au niveau des entreprises.

11. Au niveau des pays, presque tous avaient ouvert leur économie ou s'apprêtaient à le faire, notamment les anciens pays à économie planifiée. A l'échelon des entreprises, la mondialisation était un impératif pour la plupart d'entre elles, y compris les PME, en raison des pressions de la concurrence mondiale. Elles appliquaient de plus en plus le concept

de globalisation à la commercialisation, au développement technologique, aux systèmes d'information, aux marques, aux stratégies commerciales et aux sources d'approvisionnement.

12. La mondialisation était renforcée par les liens étroits entre les investissements étrangers directs et le commerce, ainsi que par l'intensification des échanges commerciaux entre les entreprises appartenant à un même groupe et entre les pays membres de groupements régionaux.

c) Investissements étrangers directs dans les années 90

13. La tendance à l'augmentation des flux d'investissements étrangers directs vers les pays en développement et les pays en transition devrait se poursuivre dans les années 90, étayée par le jeu de la concurrence et par la poursuite de la libéralisation dans ces pays. Toutefois, des difficultés pourraient apparaître si l'incertitude économique, jointe à de médiocres perspectives de croissance, continuait à régner, en particulier dans les pays développés. Les facteurs susmentionnés aviveraient encore la concurrence entre les pays, y compris les pays développés, pour attirer des investissements étrangers directs.

14. Les investissements étrangers directs ne devaient pas être considérés comme le seul moteur de la croissance dans les pays d'implantation. Ils pouvaient cependant jouer un rôle extrêmement utile dans le transfert de technologie et dans le perfectionnement des compétences dans les pays en développement, et contribuer ainsi au développement général de ces pays.

2. Politique des pays d'origine et des pays d'accueil

a) Considérations générales

15. Les gouvernements des pays d'origine et des pays d'accueil avaient pris diverses mesures pour encourager les investissements étrangers directs dans les pays en développement et les pays en transition. Parmi les instruments les plus courants, il fallait citer les accords bilatéraux de protection des investissements. Ils contenaient des règles prévoyant un traitement équitable, le libre transfert des paiements liés aux investissements et un arbitrage international en cas de différend.

16. En outre, les pays d'origine avaient mis au point des instruments pour réduire les risques présentés par les investissements étrangers directs dans les pays en développement et les pays en transition. On a mentionné à cet égard l'octroi de subventions pour la réalisation d'études de faisabilité et la réassurance des investissements contre les risques politiques. A propos de ce dernier point, l'expérience variait beaucoup selon les pays, en fonction des modes d'investissement et de l'attitude des entreprises.

17. Les politiques des pays d'accueil avaient une importante influence sur les investissements étrangers directs. Les politiques favorables allaient de politiques économiques générales contribuant à l'instauration d'un cadre macroéconomique stable et à la libéralisation des marchés financiers nationaux à des mesures spécifiques comme la mise en place de régimes juridiques

et réglementaires transparents et non discriminatoires, et l'octroi de garanties concernant le libre transfert des bénéfiques et le libre rapatriement des capitaux.

18. Parmi les obstacles aux investissements étrangers directs mentionnés par les investisseurs, on pouvait citer la protection sectorielle, les limites aux participations étrangères, les procédures de licence et d'agrément, les prescriptions en matière de résultats et les restrictions à l'emploi de personnel étranger.

19. La plupart des pays s'étaient lancés dans de vastes réformes économiques et avaient entrepris de libéraliser leurs politiques économiques en général, et le régime applicable aux investissements étrangers directs en particulier. Le rythme de la libéralisation variait beaucoup selon les pays : elle était parfois progressive, parfois brutale. Dans certains pays, la libéralisation avait stimulé les investissements étrangers directs, mais dans d'autres, en particulier nombre des pays les moins avancés, elle n'avait pas eu les effets escomptés dans ce domaine, en dépit de réformes hardies.

20. La tendance au régionalisme a également été relevée. De l'avis général, la formation de groupements commerciaux régionaux influencerait beaucoup sur les investissements étrangers directs. Les pays ne faisant pas partie de tels groupements risquaient d'avoir bientôt plus de mal que les autres à attirer ces investissements.

21. A propos de la contribution des investissements étrangers directs au développement et à la compétitivité des pays d'accueil, le Groupe de travail spécial a noté que ces apports jouaient un grand rôle dans l'industrialisation. Certains pays étaient toutefois préoccupés par le fait que les gros investissements étaient rares, notamment dans les secteurs de haute technicité.

b) Cadre de politique économique

22. Depuis les années 80, la tendance à la libéralisation et aux réformes de marché avait caractérisé les politiques économiques suivies dans la plupart des pays qui avaient présenté des monographies, la préoccupation prédominante étant d'accroître l'efficacité par la concurrence. Bien que la plupart des mesures de politique générale aient été prises dans la perspective d'objectifs macroéconomiques plus vastes, elles constituaient à l'évidence des éléments positifs qui attireraient les investisseurs étrangers. Il était toutefois difficile de mesurer avec précision l'influence que ces politiques avaient exercée sur les investissements étrangers directs dans les différents pays. Certaines réformes étaient trop récentes ou avaient un caractère structurel et demanderaient du temps pour être menées à leur terme, de sorte qu'il était trop tôt pour en évaluer toutes les incidences sur les investissements étrangers directs.

23. Les monographies révélaient une forte convergence des politiques du point de vue des objectifs, mais aussi des différences quant aux approches suivies, au calendrier d'application et à l'ampleur des réformes, et quant à l'efficacité des mesures appliquées par rapport aux résultats recherchés.

24. L'objectif général des politiques macroéconomiques avait été de parvenir à une croissance et à une stabilité durables, éléments essentiels d'un climat favorable aux investissements. La réforme des finances publiques avait visé à contenir le déficit budgétaire principalement par une utilisation plus rationnelle des fonds publics, d'une part, et par un élargissement de l'assiette de l'impôt en même temps qu'une diminution des taux d'imposition, d'autre part. En matière de politique monétaire, la principale préoccupation avait été de résorber l'excédent de liquidités afin de stabiliser les prix, tout en préservant la flexibilité nécessaire pour stimuler la croissance. Les politiques de taux de change s'étaient caractérisées par un infléchissement progressif qui devait aboutir à la convertibilité totale des monnaies. Il fallait également noter un assouplissement du contrôle des changes et une conception moins interventionniste de la fixation des salaires et des prix.

25. Les réformes axées sur le marché avaient concerné toute une gamme d'activités économiques. Les principales mesures de libéralisation du commerce s'étaient traduites par une réduction sensible des taux de droit, une simplification et une rationalisation de la structure tarifaire et un assouplissement ou la suppression des régimes de licences d'importation et des restrictions quantitatives. La réforme de la politique industrielle avait visé à renforcer la contribution de l'industrie au développement en privilégiant l'efficacité et la compétitivité et une plus grande ouverture sur les marchés extérieurs. La prééminence accordée au secteur privé avait donné lieu dans certains pays à des programmes massifs de privatisation, qui avaient favorisé la croissance des investissements étrangers directs. Le secteur financier avait été progressivement ouvert aux étrangers. Des mesures visant à libéraliser les taux d'intérêt et à inspirer confiance dans le secteur financier par un renforcement des dispositifs réglementaires et une hausse des coefficients de capitalisation avaient également été adoptées.

26. Reconnaissant qu'il importait de développer les capacités technologiques non seulement pour promouvoir les investissements étrangers directs, mais aussi et surtout pour le fonctionnement efficace et la modernisation de l'économie nationale, les gouvernements avaient accordé la priorité aux investissements dans l'infrastructure et la mise en valeur des ressources humaines. La prise de conscience de plus en plus aiguë de la nécessité d'un développement durable avait conduit à mettre en place des dispositifs réglementaires pour la protection de l'environnement.

27. Le Groupe de travail spécial a conclu que le cadre macroéconomique, ainsi que les politiques et les mesures particulières visant les investissements étrangers directs, même s'ils jouaient un rôle essentiel, n'étaient pas les seuls facteurs qui déterminaient le choix des investisseurs. Le potentiel économique, la stabilité politique des pays d'accueil et d'autres éléments qui influençaient sur les risques et la rentabilité des investissements étaient tout aussi importants.

c) Libéralisation du régime des investissements étrangers directs

28. Dans les années 80, l'attitude des pays en développement à l'égard des investissements étrangers directs avait sensiblement évolué, ce dont témoignait la large tendance à la libéralisation des régimes appliqués à ces investissements. Le rythme, les étapes et le degré de libéralisation variaient

toutefois selon les pays. Parmi les mesures spécifiques adoptées pour faciliter l'entrée des investissements étrangers, on pouvait citer le passage de listes positives à des listes négatives et la simplification des formalités administratives. Toutefois, d'importantes restrictions à l'entrée demeuraient, notamment dans des secteurs qualifiés de sensibles tels que l'exploitation des ressources naturelles, les transports et les communications, le secteur bancaire et les services financiers.

29. Les pays s'étaient montrés tout disposés à agir dans les domaines où l'insatisfaction des investisseurs était plus marquée : libre transfert des bénéficiaires et des dividendes, rapatriement des capitaux, règlement des différends, protection des droits de propriété, y compris des droits de propriété intellectuelle, et suppression ou assouplissement des obligations de résultats, entre autres. Le principe de l'égalité de traitement était désormais généralement admis.

30. Ces dernières années, les accords de protection des investissements et les conventions fiscales conclus au niveau bilatéral s'étaient multipliés. L'adhésion à des accords d'investissement multilatéraux et régionaux était aussi de plus en plus considérée comme un moyen d'offrir un cadre stable et attrayant ainsi qu'une meilleure protection contre les risques.

d) Incitations et mesures visant à attirer les investissements étrangers directs

31. Les avantages fiscaux, financiers et autres demeuraient un élément important des programmes destinés à attirer des investissements. De nombreux pays avaient supprimé les obligations en matière de résultats, mais d'autres les conservaient pour étayer le développement. Les mesures d'incitation visaient surtout à encourager des secteurs prioritaires ou à favoriser l'essor de régions particulières.

32. Il était difficile de mesurer les effets des mesures d'incitation en faveur de nouveaux investissements, mais ces mesures coûtaient incontestablement très cher aux pays d'accueil. Là où ces mesures existaient déjà, leur suppression brutale pouvait avoir des effets négatifs; quand elles n'existaient pas encore, leur introduction ne donnait pas nécessairement les résultats escomptés. Dans toute la mesure possible, les pays d'accueil devaient éviter la surenchère, renforcer les échanges d'informations et promouvoir la transparence afin de réduire les dépenses inutiles.

33. Beaucoup avait été fait pour améliorer les activités de promotion des investissements, surtout par l'information et les services consultatifs, l'ouverture de centres regroupant tous les services d'investissement, la publicité et le recours à des organismes de coinvestissement. La conversion de créances en prises de participation, en liaison avec des programmes de privatisation, avait favorisé les apports.

e) Zones franches industrielles et zones économiques spéciales

34. Plusieurs pays avaient créé des zones franches industrielles pour attirer des investissements étrangers directs dans les industries à vocation exportatrice. Ces zones étaient généralement dotées d'infrastructures et de moyens d'appui de bonne qualité et, outre des privilèges douaniers,

les entreprises qui s'y installaient bénéficiaient le plus souvent d'incitations plus généreuses que celles qui étaient proposées à l'extérieur des zones.

35. En dépit de certains revers, les zones franches industrielles avaient dans l'ensemble réussi à attirer des investissements étrangers directs, à créer des emplois et à accroître les exportations. Le choix du lieu d'implantation était important.

36. L'efficacité des zones franches industrielles pour la réalisation d'objectifs de développement à long terme dépendait en grande partie de leurs liens avec l'économie locale et de leur capacité de faciliter un transfert de technologie et une amélioration des compétences. Le développement de liens en amont et en aval laissait généralement à désirer, mais dans certains cas, par exemple dans les zones économiques spéciales, ces liens avaient été renforcés.

37. Malgré la tendance croissante à la libéralisation des échanges, les zones franches industrielles avaient toujours un rôle à jouer. Elles pouvaient servir de "vitrines" pour attirer les investissements étrangers directs et pour aider à réformer progressivement le marché. Elles avaient aussi une importante fonction de démonstration et pouvaient être utilisées pour promouvoir de nouvelles activités.

3. Mesures multilatérales pour la promotion des investissements étrangers directs

38. L'ONUDI, la Banque mondiale et la Division des sociétés transnationales et de l'investissement de la CNUCED fournissaient une assistance technique et des services consultatifs sur la promotion des apports financiers non générateurs de dette et, en particulier, des investissements étrangers directs. Un certain nombre de pays avaient déclaré que l'assistance technique qu'ils avaient reçue de ces institutions leur avait été extrêmement utile.

B. Investissements étrangers de portefeuille

1. Facteurs déterminants

39. L'afflux des investissements étrangers de portefeuille vers les nouveaux marchés a été favorisé par des facteurs spécifiques à ces marchés, ainsi que par l'environnement économique global, en particulier par le faible niveau des taux d'intérêt internationaux. Les investisseurs internationaux, soucieux de maximiser leurs profits et de minimiser leurs risques, ont constaté que les nouveaux marchés offraient des rendements intéressants par rapport aux risques encourus, ainsi que la possibilité de diversifier les portefeuilles.

40. Les facteurs qui, du côté des pays d'accueil, ont joué un rôle crucial dans les décisions des investisseurs de se constituer des portefeuilles sur tel ou tel nouveau marché se répartissent en trois groupes :

a) Degré de stabilité politique et macroéconomique et perspectives de croissance;

b) Détermination du pays d'accueil de poursuivre la libéralisation et la réforme économiques et financières;

c) Niveau de développement de la bourse du pays d'accueil et du cadre institutionnel et réglementaire. Les variables suivantes ont été jugées importantes : dimension du marché boursier local, nombre de sociétés cotées, liquidité, nombre de participants, protection des investisseurs (par exemple, réglementation concernant les délits d'initiés), application des réglementations et instabilité.

41. En outre, un certain nombre d'autres facteurs techniques qui pourraient faire obstacle aux investissements étrangers de portefeuille ont été recensés :

- Absence d'un mécanisme fiable et rapide de liquidation;
- Fermeture périodique de la bourse;
- Manque d'information sur les valeurs cotées;
- Absence d'instruments de couverture, en particulier sur les monnaies, l'indice boursier et des valeurs spécifiques;
- Absence d'un système fiable et transparent de comptabilité et d'expertise comptable.

42. Des écarts considérables ont été relevés entre diverses estimations des investissements étrangers de portefeuille sur les nouveaux marchés, ce qui rendait difficile toute analyse fiable de ces investissements. Il a été estimé que le fait était principalement imputable au rassemblement lacunaire des données dans les pays d'accueil, qui ont été invités à améliorer leur collecte de données relatives aux investissements étrangers de portefeuille, en particulier aux achats étrangers directs sur les marchés boursiers locaux.

2. Questions de politique générale

a) Rôle des marchés boursiers

43. Les marchés boursiers et les intermédiaires financiers, tels que les banques, jouent des rôles complémentaires dans la mobilisation de ressources pour le financement des entreprises. Les marchés boursiers contribuent à réduire le coût de la mobilisation de capital-risque, améliorent la répartition des ressources dans l'économie et renforcent la structure financière des entreprises. Les marchés boursiers, en particulier les marchés secondaires, sont une source efficace de financement pour les petites et moyennes sociétés, bien que les possibilités de cotation de ces sociétés soient limitées sur beaucoup de nouveaux marchés.

b) Renforcement des marchés boursiers locaux

44. Le renforcement des marchés boursiers locaux passe par le développement et l'élargissement de l'investissement local et par la création d'un secteur privé dynamique. A cet égard, trois points sont ressortis du débat :

a) La privatisation a un rôle à jouer dans l'élargissement des nouveaux marchés et dans l'accroissement de la liquidité, en particulier dans les pays en transition;

b) Un cadre réglementaire prudent garantira la confiance des investisseurs à l'égard du marché boursier. La réglementation devrait avoir pour objet d'assurer une protection adéquate des investisseurs, en particulier des actionnaires minoritaires. Il conviendrait de trouver un juste milieu entre l'autodiscipline du marché boursier et sa réglementation par les pouvoirs publics. La surveillance et la réglementation du marché devraient garantir une information et une transparence adéquates;

c) Des réformes des marchés boursiers visant à améliorer la transparence et l'efficacité de la diffusion des cours sont également jugées nécessaires. Parallèlement à ces réformes, des mesures devraient être prises pour renforcer les activités de courtage, par exemple celles qui ont trait aux garanties financières minimales exigées des sociétés de courtage.

c) Incidences macroéconomiques et financières des investissements étrangers de portefeuille

45. Les investissements étrangers de portefeuille, comme d'autres formes d'apports de capitaux, pourraient entraîner une appréciation du taux de change réel et amoindrir le contrôle du pays d'accueil sur sa politique monétaire. Toutefois, dans la plupart des pays, les investissements étrangers de portefeuille n'ont eu jusqu'à présent que des incidences négligeables sur ces variables, le montant de ces investissements ne représentant, le plus souvent, qu'un faible pourcentage de la masse monétaire.

46. Il a été constaté que les investissements étrangers de portefeuille accroissaient l'efficacité des marchés boursiers locaux en les exposant à la conjoncture internationale et réduisaient le coût du capital pour les sociétés locales. Mais ils pourraient aussi accentuer l'instabilité des marchés locaux.

47. Il est difficile de fixer des normes au rythme et aux étapes souhaitables de la libéralisation des marchés financiers dans les pays. Toutefois, il y a eu largement accord quant aux avantages d'une ouverture progressive des marchés boursiers locaux aux investissements étrangers.

3. Perspectives des investissements de portefeuille : rôle des pays d'accueil et des pays d'origine

a) Perspectives

48. Les nouveaux marchés continueront d'offrir d'intéressantes possibilités de diversification aux investisseurs internationaux de portefeuille et, très probablement, des rendements supérieurs à la moyenne par rapport aux risques encourus. Avec le temps, cependant, les forces à l'oeuvre sur un marché financier mondialisé tendront à homogénéiser davantage ces rendements.

49. En raison de facteurs démographiques et de la libéralisation économique, les fonds de pension privés ont fortement augmenté dans un certain nombre de pays de l'OCDE. Avec d'autres investisseurs institutionnels, tels que les compagnies d'assurance et les fonds communs de placement, ils resteront une importante source de capitaux pour les nouveaux marchés.

50. Bien que les tendances récentes des investissements étrangers de portefeuille sur les nouveaux marchés aient été en partie favorisées par un environnement économique international caractérisé par de faibles taux d'intérêt mondiaux, un renversement de cette situation ne risque guère d'entraîner de grosses sorties de capitaux de ces nouveaux marchés. Il a été noté que les investisseurs institutionnels se plaçaient dans une perspective d'investissement à long terme et qu'ils avaient tendance à ajuster leurs risques de façon progressive en période de marchés baissiers. Il y avait cependant lieu d'étudier plus à fond des mécanismes visant à mettre les marchés à l'abri d'une instabilité excessive.

51. Dans l'ensemble, il a été reconnu que les perspectives d'une poursuite durable des investissements étrangers de portefeuille étaient bonnes, en particulier compte tenu du potentiel de croissance des pays d'accueil et des progrès continus enregistrés dans l'amélioration des normes sur les nouveaux marchés.

b) Rôle des pays d'accueil

52. Pour que les investisseurs internationaux continuent de s'intéresser aux nouveaux marchés, les gouvernements des pays d'accueil pourraient prendre un certain nombre de dispositions, dont :

- Des politiques économiques transparentes et la détermination d'appliquer à plus long terme un ensemble de réformes de réglementation et de réformes de marché;
- Des politiques fiscales équitables et exemptes de discrimination à l'égard des investisseurs étrangers;
- Une protection appropriée des investisseurs;
- Une amélioration des mécanismes de liquidation;
- Des mesures visant à encourager une diffusion fréquente, régulière de l'information financière;
- Des mesures visant à encourager l'amélioration des méthodes comptables et des pratiques d'expertise comptable;
- Le lancement éventuel de produits financiers dérivés.

c) Rôle des pays d'origine

53. Les pays d'origine pourraient faciliter l'émergence de nouveaux marchés :

a) En permettant aux sociétés cotées sur ces marchés d'émettre des titres sur les marchés traditionnels. Les mesures prises récemment par les Etats-Unis et le Japon, qui contribuent à accroître la liquidité des placements privés de titres émis dans des pays en développement, vont dans le bon sens;

b) En assouplissant les règles qui limitent la part des actifs étrangers dans le portefeuille des investisseurs institutionnels.

C. Projets de construction-exploitation-transfert (CET)

54. Dans nombre de pays en développement et pays en transition, les énormes investissements nécessaires dans l'infrastructure, ajoutés aux contraintes budgétaires, ont suscité un vif intérêt pour les plans de financement des projets CET. Parmi les tâches prioritaires figuraient la restructuration de certains services publics, l'amélioration des règlements applicables, ainsi que la solution des problèmes posés par les aléas de la demande et les risques de change.

55. Il est apparu que les conditions favorables dans le pays d'accueil déterminaient en grande partie le succès des projets CET. Le degré de développement du secteur privé ainsi que l'ordre juridique et les règlements d'application étaient aussi particulièrement à prendre en considération à cet égard.

56. Des projets CET avaient été mis en oeuvre dans le domaine des transports, des télécommunications, de l'énergie, du traitement des eaux et de l'évacuation des déchets, mais d'autres secteurs comme la santé et l'éducation pourraient également se prêter à cette formule.

57. Pour que les opérations CET soient couronnées de succès, il était indispensable que les deux parties - c'est-à-dire l'Etat et l'entrepreneur privé - connaissent et évaluent parfaitement les risques. Les aspects contractuels des projets CET étaient très importants, tout comme le règlement des différends.

III. DOMAINES A APPROFONDIR AU NIVEAU INTERGOUVERNEMENTAL

58. Sans préjuger les instances où les échanges de vues pourraient avoir lieu, le Groupe de travail a distingué certaines questions restant à approfondir au sujet des investissements étrangers directs, des investissements étrangers de portefeuille et des techniques de financement par investissement de capital fixe qui étaient recommandées aux fins d'une analyse et d'un examen plus poussés par la CNUCED ou, le cas échéant, par d'autres organisations internationales. Il s'agit notamment des questions ci-après :

A. Investissements étrangers directs

a) Efficacité des activités de promotion des investissements, dans les pays d'accueil, y compris les incitations budgétaires et financières et la conversion de créances en prises de participation, et conséquences discriminatoires possibles de ces mesures pour les investisseurs locaux;

b) Efficacité des incitations et des mesures de promotion, y compris les mécanismes d'assurance-crédit et d'assurance des investissements, adoptées par les pays d'origine, et rôle de l'APD à l'appui des efforts d'investissement des pays d'accueil;

c) Accords bilatéraux sur les investissements et sur des dispositions visant à éviter la double imposition;

d) Incidence des mesures régionales et multilatérales, y compris les mécanismes de financement et les services consultatifs, sur les investissements étrangers directs et complémentarité des divers éléments de ces mesures;

e) Situation des PMA et moyens d'améliorer la capacité de ces pays d'attirer des investissements étrangers directs.

B. Investissements étrangers de portefeuille

a) Incidences des courants d'investissements de portefeuille sur l'économie des pays d'accueil et des pays d'origine, en particulier sur les taux de change et l'instabilité des marchés boursiers locaux, dans le contexte de la mobilisation des ressources intérieures, du développement des marchés financiers et de la libéralisation financière;

b) Développement approprié des marchés financiers et promotion des investissements étrangers de portefeuille en fonction des niveaux de développement économique, compte dûment tenu des améliorations à apporter au cadre réglementaire local;

c) Moyens d'améliorer les possibilités de cotation sur les marchés boursiers et l'accès à d'autres sources de capitaux, ainsi que les arrangements institutionnels, à l'intention des petites et moyennes sociétés;

d) Stratégies d'investissement des investisseurs institutionnels et politiques des pays d'origine.

C. Techniques de financement par investissement de capital fixe

- a) Techniques de financement pour des projets CET;
- b) Coûts et avantages de projets CET pour les pays en développement et les pays en transition.

IV. COOPERATION TECHNIQUE

59. Le Groupe de travail spécial a jugé qu'il fallait renforcer l'assistance technique dans les domaines ci-après, en accordant une attention particulière aux pays africains et aux PMA.

A. Investissements étrangers directs

a) Examen du régime appliqué aux investissements étrangers directs par différents pays dans le cadre de leur politique économique, en vue d'en renforcer la compétitivité, la transparence et la cohérence avec d'autres règles et réglementations;

b) Adaptation du mécanisme institutionnel et du cadre administratif pour faciliter et comptabiliser les investissements étrangers directs;

c) Aide aux pays en développement et aux pays en transition en vue de déterminer si des secteurs où les possibilités d'investissements étrangers directs sont limitées gagneraient à être plus largement ouverts à ces investissements;

d) Appui aux pays d'accueil pour les aider à structurer et à négocier des projets particuliers d'investissement étranger direct, à la demande expresse de ces pays.

B. Investissements étrangers de portefeuille

a) Services consultatifs et éducatifs visant à aider les pays en développement à adopter des politiques et mesures permettant de développer et de renforcer les marchés financiers ainsi que d'attirer des investissements étrangers de portefeuille;

b) Organisation, aux niveaux national et régional, avec la participation du secteur privé, de séminaires sur le rôle des investissements étrangers de portefeuille dans la mobilisation de ressources et sur les politiques permettant de développer les marchés financiers nationaux.

C. Projets CET

- Appui technique aux pays en développement et aux pays en transition et organisation de séminaires et ateliers nationaux et régionaux afin d'améliorer leur capacité institutionnelle d'étudier, de concevoir, de négocier et d'exécuter des projets CET.

V. EVALUATION DE L'EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

60. Comme le Conseil l'avait demandé à sa première réunion directive en septembre 1992, le Groupe de travail spécial a évalué l'exécution de son programme de travail, pour contribuer à l'examen et à l'évaluation à mi-parcours auxquels le Conseil doit procéder en mai 1994. A sa quatrième session, le Groupe a reconnu que ce programme était trop ambitieux et qu'il ne lui avait donc pas été possible d'examiner à fond toutes les questions prévues.

61. Les résultats obtenus par le Groupe de travail spécial ont, dans l'ensemble, été conformes aux attentes exprimées dans l'Engagement de Carthagène. Le Groupe a été l'instrument d'un utile échange de données d'expérience dans le domaine du financement non générateur de dette. Onze monographies nationales, les rapports établis par le secrétariat de la CNUCED et la participation active d'experts nationaux, de représentants d'organisations internationales et d'acteurs non gouvernementaux, en particulier du secteur privé, lui ont permis de disposer de multiples contributions de fond et contributions techniques pour mener à bien son travail de discussion et de négociation et adopter des décisions. Il s'est ainsi dégagé une convergence de vues sur un large éventail de questions, qui pourrait aider les pays d'accueil comme les pays d'origine dans la formulation et l'exécution de leurs politiques.

62. Le Groupe a reconnu que, même s'il y avait plusieurs domaines de convergence, il fallait poursuivre le débat intergouvernemental sur d'autres questions pour affiner et mener à bien les travaux.

63. Le Groupe de travail spécial a relevé un certain nombre de domaines où il conviendrait de renforcer la coopération technique. Pour être efficace, celle-ci devait être correctement financée. Le Groupe a donc encouragé les donateurs bilatéraux et multilatéraux à accorder toute l'attention voulue au financement des activités de coopération technique définies plus haut.

64. Le Groupe de travail spécial a également déploré que le manque de fonds ait considérablement limité la participation des pays africains et des PMA, comme en témoignaient le faible nombre d'experts des capitales de ces pays présents aux sessions du Groupe et le peu de monographies soumises par ces pays. Il a rappelé qu'à sa première session, un appel avait été lancé aux pays donateurs pour qu'ils contribuent à un fonds d'affectation spéciale permettant de financer les frais de voyage d'experts de certains pays en développement, notamment des PMA. Il avait été demandé aux donateurs multilatéraux et bilatéraux d'envisager de mettre des fonds à la disposition de ces pays pour les aider à établir des monographies nationales.

65. Dans le souci d'attirer des experts nationaux qui puissent tirer profit d'échanges avec des acteurs non gouvernementaux et des représentants d'institutions internationales, et compte tenu des différents niveaux de développement des pays en développement et des pays en transition, le Groupe de travail spécial a recommandé d'organiser, aux niveaux national et régional, des séminaires et des ateliers sur les investissements étrangers de portefeuille et les projets CET, si possible en coopération avec les commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations régionales.

66. Reconnaissant toute la valeur analytique et technique des travaux entrepris, qui pouvaient être d'une grande utilité pour les pays dans l'élaboration de leurs politiques, le Groupe de travail spécial a recommandé une large diffusion de sa documentation, sous forme de publication des Nations Unies. A cette fin, le secrétariat de la CNUCED a été prié d'en établir un répertoire comprenant le rapport final du Groupe de travail spécial, ainsi que les documents d'appui. En particulier, le Groupe a demandé que son rapport final soit mis à la disposition de la Commission des sociétés transnationales et du Comité du développement.

Annexe I

PROGRAMME DE TRAVAIL

A. Tendances et questions globales

1. A partir des études existantes, le Groupe de travail spécial :

a) Analysera les facteurs, traditionnels et non traditionnels, qui déterminent les apports non générateurs de dette et leur répartition géographique et sectorielle;

b) Examinera le rôle des facteurs globaux, les motivations des investisseurs étrangers et les interactions entre ces facteurs et les politiques nationales, régionales et internationales visant à promouvoir un financement non générateur de dette.

B. Politiques et mesures visant à promouvoir les investissements étrangers directs

2. Sur la base de monographies nationales, le Groupe de travail spécial favorisera un échange de données d'expérience sur les politiques et les mesures nationales, régionales et internationales visant à promouvoir les investissements étrangers directs.

3. En particulier, le Groupe de travail spécial :

a) Évaluera le rôle du cadre général de la politique économique dans les pays d'accueil;

b) Examinera le rôle du dispositif réglementaire relatif aux investissements étrangers directs;

c) Réalisera une étude comparative de l'efficacité des incitations budgétaires et financières, des activités de promotion des investissements et des échanges de créances;

d) Évaluera l'expérience acquise concernant les zones franches industrielles et les zones économiques spéciales, ainsi que leurs relations avec l'économie des pays d'accueil;

e) Analysera l'efficacité des incitations et des mesures de promotion, y compris, notamment, les mécanismes d'assurance-crédit et d'assurance des investissements adoptés par les pays d'origine, et le rôle de l'APD à l'appui des efforts d'investissements des pays d'accueil;

f) Examinera le rôle des conventions bilatérales d'investissements et de double imposition;

g) Évaluera les incidences des mesures régionales et multilatérales, y compris le financement, les mécanismes d'assurance et les services consultatifs, sur les apports d'investissements étrangers directs et la complémentarité des divers éléments de ces mesures;

h) Déterminera les politiques et les mesures qui pourraient contribuer au rapatriement des capitaux fugitifs.

C. Investissements de portefeuille et nouveaux mécanismes

4. Le Groupe de travail spécial :

a) Rassemblera et diffusera des renseignements sur les courants d'investissements de portefeuille;

b) Réalisera une analyse comparative de l'expérience des pays d'accueil et des institutions financières internationales concernant la promotion des investissements de portefeuille et l'amélioration des normes relatives aux marchés de valeurs;

c) Analysera les incidences économiques et financières des courants d'investissements de portefeuille sur l'économie des pays d'accueil dans le contexte du développement des marchés financiers nationaux et de la libéralisation financière;

d) Évaluera l'expérience acquise concernant les techniques de financement par investissements de capital fixe et leur rôle potentiel.

D. Renforcement de la coopération technique

5. Dans le cadre des activités susmentionnées, le Groupe de travail spécial déterminera les domaines où il conviendrait de renforcer la coopération technique.

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langues</u>
I. <u>Rapports du secrétariat de la CNUCED</u>		
TD/B/WG.1/6	Zones franches industrielles : rôle des investissements étrangers directs et incidences sur le développement	A/Ar/C/E/F/R
TD/B/WG.1/7	Les investissements étrangers directs dans les pays en développement : tendances récentes et questions de politique générale	A/Ar/C/E/F/R
TD/B/WG.1/10	Politiques et mesures des pays d'accueil visant à promouvoir les investissements étrangers directs : synthèse de huit monographies	A/Ar/C/E/F/R
TD/B/WG.1/11	Investissements étrangers de portefeuille dans les pays en développement : problèmes actuels et perspectives	A/Ar/C/E/F/R
II. <u>Monographies présentées par des pays membres</u>		
TD/B/WG.1/Misc.3	Pays-Bas	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.3/Add.1	Mexique	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.3/Add.2	République de Corée	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.3/Add.3	Inde	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.3/Add.4	Philippines	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.3/Add.5	Chine	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.3/Add.6	Brésil	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.3/Add.7	Etats-Unis d'Amérique	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.3/Add.8	Maroc	Français

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langues</u>
TD/B/WG.1/Misc.3/Add.9	Nigéria	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.3/Add.9 (vol. II)	Nigéria (vol. II)	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.3/Add.10	Myanmar	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.3/Add.11	Chine	Anglais
III. <u>Documents établis par des organisations internationales et des experts non gouvernementaux</u>		
TD/B/WG.1/Misc.2	M. F.A. Maljers Unilever	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.2/Add.1	M. Helmut O. Maucher Nestlé	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.2/Add.2	M. Giacomo Luciani ENI	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.2/Add.3	Mme Debora L. Spar Université de Harvard	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.2/Add.4	Mme Grazia Ietto-Gillies South Bank University	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.2/Add.5	M. Jean-Luc Le Bideau OCDE	Français
TD/B/WG.1/Misc.2/Add.6	M. Peter Mountfield Comité du développement	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.2/Add.7	M. Guy Dupasquier M. Carlos Quenan Epargne sans frontière	Français
TD/B/WG.1/Misc.2/Add.8	M. Ronald L. Johannes M. Kwang W. Jun Banque mondiale	Anglais
TD/B/WG.1/Misc.2/Add.9	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI)	Anglais

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>	<u>Langues</u>
IV. <u>Documents d'information générale</u>		
UNCTAD/GID/DF/2	Export processing zones : selected country experiences	Anglais
UNCTAD/GID/DF/3	Selected bibliography on foreign direct investment	Anglais
UNCTAD/GID/DF/4	Capital markets, foreign portfolio investment and economic development	Anglais
UNCTAD/GID/DF/5	Private financing of infrastructure projects in developing countries: build-operate-transfer (BOT) arrangements	Anglais
V. <u>Rapports intérimaires du Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers</u>		
TD/B/39(2)/6 TD/B/WG.1/4	Première session (9-13 novembre 1992)	A/Ar/C/E/F/R
TD/B/40(1)/12 TD/B/WG.1/8	Deuxième session (28 juin - 2 juillet 1993)	A/Ar/C/E/F/R
TD/B/40(2)/12 TD/B/WG.1/12	Troisième session (10-14 janvier 1994)	A/Ar/C/E/F/R

Annexe IIICOMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR LES INVESTISSEMENTS
ET LES APPORTS FINANCIERS */Membres (62)

Algérie	Mali
Allemagne	Maroc
Arabie saoudite	Mexique
Argentine	Myanmar
Autriche	Nigéria
Bangladesh	Norvège
Belgique	Ouganda
Brésil	Pakistan
Bulgarie	Pays-Bas
Canada	Philippines
Chine	Pologne
Colombie	Portugal
Côte d'Ivoire	République arabe syrienne
Cuba	République de Corée
Danemark	République populaire démocratique de Corée
Egypte	République tchèque
Espagne	République-Unie de Tanzanie
Etats-Unis d'Amérique	Roumanie
Fédération de Russie	Royaume-Unie de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Sénégal
Ghana	Slovaquie
Grèce	Sri Lanka
Honduras	Suisse
Hongrie	Thaïlande
Inde	Togo
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Italie	Venezuela
Jamahiriya arabe libyenne	Zambie
Japon	Zimbabwe
Liban	
Malaisie	

*/ Au 31 janvier 1994.

Observateurs (29)

Afghanistan
Australie
Bélarus
Bolivie
Brunéi Darussalam
Cameroun
Chili
El Salvador
Equateur
Ethiopie
Finlande
Gabon
Iraq
Irlande
Jamaïque

Kenya
Lituanie
Madagascar
Mozambique
Népal
Niger
Nouvelle-Zélande
Oman
Panama
Pérou
Qatar
Trinité-et-Tobago
Uruguay
Viet Nam

Annexe IV

LISTE DES PERSONNALITES INVITEES

Facteurs traditionnels et non traditionnels influant
sur les investissements étrangers dans les pays
en développement et les pays en transition

1. M. H. Oberhänkli
Assistant du Président pour les affaires économiques
Nestlé S.A.
Vevey (Suisse)
2. M. D. Hepburn
Unilever
Londres (Royaume-Uni)
3. Mme G. Ietto-Gillies
Professeur d'économie appliquée
South Bank University
Londres (Royaume-Uni)

Mondialisation des investissements : conséquences pour
les pays en développement et les pays en transition

1. M. J. Charlton
Administrateur gérant
Chase Manhattan Bank
New York, N.Y. (Etats-Unis d'Amérique)
2. Mme D. Spar
Professeur assistant d'administration commerciale
Harvard University
Boston, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique)
3. M. P. Mountfield
Secrétaire exécutif
Comité du développement
Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)

Effets des politiques des pays d'accueil sur les décisions
en matière d'investissements étrangers :
point de vue des investisseurs

1. M. H. Stordel
Département de la recherche économique
Crédit Suisse
Zurich (Suisse)
2. M. H. Oberhänkli
Assistant du Président pour les affaires économiques
Nestlé S.A.
Vevey (Suisse)

3. M. F. Fornasari
Directeur du Service Commerce et Investissement, Relations
internationales
FIAT s.p.a.
Turin (Italie)
4. M. G. Kume
Japan Eximbank Représentant principal
Paris (France)
5. M. J.-L. Le Bideau
Administrateur principal
Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises
Organisation de coopération et de développement économiques
Paris (France)

Les investissements étrangers directs dans les années 90 :
configuration sectorielle et répartition géographique

1. Mme G. Ietto-Gillies
Professeur d'économie appliquée
South Bank University
Londres (Royaume-Uni)
2. M. G. Luciani
Directeur adjoint
Analyse internationale, ENI
Rome (Italie)
3. Mme D. Spar
Professeur assistant d'administration commerciale
Harvard University
Boston, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique)

Investissements étrangers de portefeuille dans les pays
en développement et les pays en transition

1. M. Khairil Anuar Abdullah
Directeur
Securities Commission
Kuala Lumpur
Malaisie
2. M. George Akamiokhor
Président-Directeur
Securities and Exchange Commission
Lagos
Nigéria
3. Mme Angela Cozzini
Baring Securities
Londres
Royaume-Uni

4. M. Guy Dupasquier
Président
Epargne sans Frontière
Paris
France
5. Professeur Vihang R. Errunza
Faculté de gestion
McGill University
Montréal
Canada
6. M. Hasan Ersel
Premier Vice-Président
Yapi Kredi Bank
Istanbul
Turquie
7. Professeur Paul Grout
Département de sciences économiques
University of Bristol
Bristol
Royaume-Uni
8. M. Kwang W. Jun
Banque mondiale
Washington
Etats-Unis d'Amérique
9. M. Werner Kurz
Société de Banque Suisse
Bâle
Suisse
10. M. Richard Lang
Schroders Banque
Zurich
Suisse
11. M. Hugo M. Lavados
Directeur
Surintendance des titres et assurances
Santiago
Chili
12. M. Carlos Quenan
Epargne sans Frontière
Paris
France

13. M. Terrence Reilly
Consultant privé
Consultant for Capital Market Development
Connecticut
Etats-Unis d'Amérique

Financement privé des projets d'infrastructure dans les pays
en développement et, plus particulièrement, de projets
de construction-exploitation-transfert (CET)

1. M. Ishan Akinici
Division des investissements étrangers
Sous-Secrétariat au Trésor
Ankara
Turquie
2. M. Jeffrey Falconer
Directeur régional
Rendel Palmer & Tritton
Londres
Royaume-Uni
3. M. Geoff Haley
Partner
S.J. Berwin & Co.
Londres
Royaume-Uni
4. M. Miguel Z. Patolot
Administrateur du Département des échanges compensés
Philippine International Trading Corporation
Manille
Philippines
5. Mme Helen Payne
Barrister
S.J. Berwin & Co.
Londres
Royaume-Uni
6. M. Ian Reeves
Président
High-Point PLC
Londres
Royaume-Uni
7. M. M. Amjad Virk
Joint Secretary
Ministère des finances
Islamabad
Pakistan

Annexe V

DEBATS DU GROUPE A SA QUATRIEME SESSION ET DECLARATION DE CLOTURE

A. Ouverture de la session

1. La quatrième session du Groupe de travail spécial, qui s'est déroulée au Palais des Nations, à Genève, du 28 au 30 mars 1994, a été ouverte le 28 mars 1994 par le Président.

B. Bureau du Groupe de travail spécial à sa quatrième session

2. Le Bureau du Groupe de travail spécial à sa quatrième session était composé comme suit :

Président : M. J.P. Huner (Pays-Bas)

Vice-Présidents : M. S. Jamaluddin (Bangladesh)
M. F.A. Gomes (Brésil)
M. G. Blehy (Côte d'Ivoire)
M. J. Stypa (Pologne)
M. W.S. Haynes (Etats-Unis d'Amérique)

Rapporteur : M. M. Alvarez-Ochoa (Mexique)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

3. A la séance plénière d'ouverture de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatrième session (TD/B/WG.1/13), qui était ainsi conçu :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
2. Etablissement du projet de rapport final
3. Questions diverses
4. Adoption du rapport final du Groupe de travail spécial au Conseil du commerce et du développement.

D. Participation

4. Les Etats ci-après membres de la CNUCED, membres du Groupe de travail spécial, étaient représentés à la session :

Algérie	Maroc
Allemagne	Mexique
Arabie saoudite	Nigéria
Argentine	Norvège
Autriche	Pakistan
Bangladesh	Pays-Bas
Belgique	Philippines
Brésil	Pologne
Bulgarie	Portugal
Chine	République de Corée
Cuba	République populaire démocratique de Corée
Danemark	République-Unie de Tanzanie
Egypte	Roumanie
Etats-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sénégal
France	Suisse
Grèce	Tunisie
Hongrie	Turquie
Inde	Venezuela
Italie	Zambie
Jamahiriya arabe libyenne	Zimbabwe
Japon	
Malaisie	

5. Les autres Etats ci-après membres de la CNUCED, qui ne font pas partie du Groupe de travail spécial, étaient représentés à la session en qualité d'observateurs :

Bolivie	Madagascar
Equateur	Népal
Iraq	Panama
Irlande	Suède

6. La Commission économique pour l'Europe était représentée à la session.

7. Les institutions spécialisées et organismes apparentés ci-après étaient représentés à la session :

Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

8. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce était également représenté.

9. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Ligue des Etats arabes
Union européenne

10. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée :

Catégorie générale

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

E. Déclaration de clôture

11. Le Président a dit que le Groupe de travail spécial avait, dans une très large mesure, été fidèle à l'Engagement de Carthagène. En particulier, il avait servi de cadre à des échanges de données d'expérience, compte tenu de la disparité observée entre les pays, et il avait fait en sorte que des membres d'ONG, notamment des représentants des entreprises et des chercheurs, prennent part à ses travaux. En fait, ce type de participation avait été un aspect majeur de ses activités. Le Groupe de travail spécial avait en outre été guidé par la nécessité d'encourager un consensus international sur des principes et des stratégies pour l'action des pouvoirs publics, même si, faute de temps, il n'avait pas été à même d'en dégager les enseignements voulus pour l'élaboration et l'exécution de politiques. Des débats supplémentaires s'avéraient donc nécessaires, notamment au sujet des investissements étrangers de portefeuille.

12. Le Groupe avait pu définir des domaines de convergence en matière d'investissements étrangers directs, mais il n'y avait là rien d'étonnant, vu le nouveau consensus qui se dégageait au niveau international concernant la politique applicable à ces investissements. Ce consensus se manifestait effectivement dans les monographies nationales que le Groupe avait examinées. A cet égard, la formule des monographies s'était avérée des plus positives, mais pouvait être améliorée : en sus d'une monographie nationale, il serait utile de disposer d'une communication provenant d'une source indépendante, par exemple le secrétariat de la CNUCED; il fallait éviter de présenter trop de monographies à la fois au cours d'une session donnée; enfin, les communications devaient reposer sur des principes directeurs convenus. Les éléments constitutifs de tels principes existaient d'ores et déjà.

13. Pour finir, le Président a exprimé l'espoir que le rapport du Groupe de travail spécial ferait l'objet d'une large diffusion tant au niveau des gouvernements que dans les milieux d'affaires.

F. Adoption du rapport final du Groupe de travail spécial
au Conseil du commerce et du développement

(Point 4 de l'ordre du jour)

14. A la séance de clôture de sa quatrième session, le 30 mars 1994, le Groupe de travail spécial a adopté son projet de rapport final (TD/B/WG.1/L.8 et Add.1 et Amend.1 à 3), avec quelques modifications, et a autorisé le Rapporteur à compléter le texte comme il convenait en tenant compte des débats de la dernière séance plénière.
